



Nombre de délégués
en exercice : 55

REPUBLIQUE FRANÇAISE



DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2020

A la suite d'une convocation en date du 08 décembre 2020, les membres composant le Conseil Syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif, 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 14 décembre 2020 à 18h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

✓ Etaient présents : **38**

Mesdames, Messieurs, Germain DERUDDER, Sabrina HASSINGER, Jean-Claude HEHN, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Gilbert SCHUH, Salvatore COSCARELLA, Antoine FRANKE, Jean MEKETYN, Hubert BOURING, Bernard CLAVE, Dominique LIMBACH, Jean-Luc LUTZ, Sylvain NEUGEBAUER, Joël NIEDERLAENDER, Roland ROTH, Francis SCHORUNG, Marc SENE, Jean-Jacques WURSTEISEN, Roland GLODEN, Luc BALLASSE, Etienne HOFFERT, Gérard THIEL, Emmanuel THIRY, Hubert BUR, André DUPPRE, Pierre LANG, Bernard PETRY, Bernard COLBUS, Roselyne DA SOLLER, Ginette MAGRAS, Philippe SCHUTZ, Cathia HEIM, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, Serge STEBLER, David SUCK, Pierre THIL.

✓ Absents représentés par leurs suppléants : **1**

Madame Simone RAMSAIER représentée par Josette KARAS,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

✓ Absents ayant donné procuration : **8**

Messieurs, Alexandre CASSARO a donné procuration à Sabrina HASSINGER, Claude KLEIN a donné procuration à Jean-Claude HEHN, Guy BORN a donné procuration à M. Jean MEKETYN, Pascal HELFENSTEIN a donné procuration à M. Salvatore COSCARELLA, Emmanuel SCHULER a donné procuration à M. Jean MEKETYN, Durkut CAN a donné procuration à Roland ROTH, Christian CLEMENT a donné procuration à Roland GLODEN, Salvatore FIORETTO a donné procuration à Roland ROTH.

✓ Excusés : **6**

Madame, Messieurs, Mireille CINQUALBRE, Pascal LAUER, Didier ZYMNy, Cyrille FETIQUE, Régis GAY, Jean-Paul TINNES,

✓ Absents : **2**

Madame, Monsieur, Chantal PLATTE, François GATTI

08. FINANCES

OBJET : RENOUELEMENT DE LA CARTE D'ACHAT PUBLIC

Le Conseil Syndical,

VU le décret n°2004-1144 du 26 octobre 2004 relatif à l'exécution des marchés publics par carte d'achat.

VU la délibération du 19 avril 2011, selon laquelle le Conseil syndical a autorisé le Président à contracter auprès de la Caisse d'Epargne le principe de la carte d'achat.

Pour rappel, cette méthode consiste à déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès des fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

EXPOSE que la carte d'achat est une modalité d'exécution des marchés publics. C'est donc une modalité de commande et de paiement.

PRECISE que le contrat arrivant à échéance, il convient de le renouveler auprès de l'établissement Caisse d'Epargne selon les dispositions suivantes :

- Nombre de cartes d'achat : 1
- Plafonnement annuel : 5 000 € HT

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical, par :

42 voix pour,
0 voix contre,
5 abstentions,

Décident

- D'autoriser le Président à renouveler le contrat auprès de la Caisse d'Epargne concernant la solution carte d'achat.
- D'autoriser le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération.

Sous Préfecture de
FORBACH-BOULAY-MOSELLE

1 6 DEC. 2020

COURRIER ARRIVÉ

La délibération est adoptée à la majorité

Fait à MORSBACH, le 14 décembre 2020

Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,
Compte tenu de l'affichage du compte-rendu de la délibération, le...1.5.DEC.2020.....
Et de la transmission en Sous-Préfecture le ...1.5.DEC.2020.....